Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260330-D_2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint, M. BROUXEL Maurice, 3ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, LEMAIRE Patricia, ROBERT Séverine, Conseillères municipales, Mrs BENOIT Barthélémy, BROUXEL Maurice, COQUARD Wladimir, GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme COURTEL Sandra

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votes : 11

Date de convocation : 24/03/2026

Réf : 2026-18
***Objet :* Travaux d'aménagement d'un Pôle Santé et d'un logement : Marché public – Avenants**

Dans le cadre du marché public lié aux travaux d'aménagement d'un Pôle Santé et d'un logement,

Suite aux modifications de travaux, en réalisation ou en suppression,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'accepter les modifications de travaux et donc les avenants nécessaires au marché comme suit :

Lot n° 2 : Démolition, Gros Œuvre et Ravalement
Ent. BENOIT, sise à Malestroit (56)
* Avenant n° 3 = 403.59 € H.T.
* Prestation totale du marché = 106 903.96 € H.T.

Lot n° 8 : Revêtement sols durs
Ent. PLISSON BUEDO, sise à Guer (56)
* Avenant n° 1 = - 2 178.30 € H.T.
* Prestation totale du marché = 16 774.45 € H.T.

Le Conseil Municipal charge également le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)